

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le

0 9 AVR 2024

Affaire suivie par : Virginie ROUX/Coralie CHAOMLEFFEL

Tél.: 03 26 70 82 08

Mèl.: ddt-se-penv@marne.gouv.fr

Réf.: IC-24-04-17

LRAR: 2 5 177 055 22959

Monsieur le Directeur.

Pour faire suite au dépôt de votre dossier d'autorisation environnementale Parc éolien « du Champ de l'Alouette » sur les communes de Neuvy et de Joiselle, à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Marne, je tiens à vous informer que votre demande a été examinée au stade de la phase d'examen conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il ressort de cet examen que votre dossier de demande est recevable et peut désormais faire l'objet d'une enquête publique.

Les dossiers papiers ainsi que les exemplaires dématérialisés devront inclure l'ensemble du dossier déclaré recevable, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) et votre mémoire en réponse à cet avis.

Le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017, relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relative à l'évaluation environnementale de certains projets, plans, programmes, m'amène :

- à publier l'intégralité de votre dossier sur le site internet des services de l'Etat de la Marne ;
- à mettre à la disposition de la mairie du lieu d'enquête, un ordinateur/tablette, fournis par vos soins, permettant au public de consulter le dossier en version dématérialisée.

Enfin, je tiens à vous préciser que la poursuite de l'instruction de votre dossier à ce stade de la procédure ne préjuge en rien de la décision finale qui sera prise concernant votre demande d'autorisation.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Directeur Groupe ESCOFI SAS Parc éolien du Champ de l'Alouette 19 B rue de l'Epau 59230 SARS ET ROSIERES

Copie à : UD DREAL

Pour le Préfet et par délégation, Le Chef de l'Unité procédures environnementales,

Vincent ROGER

40, boulevard Anatole France – CS 60554 51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Tél: 03 26 70 80 00